

Les programmes santé des candidats au second tour

Flash actu
Mai 2017

Le deuxième tour de l'élection présidentielle verra s'affronter deux projets très différents pour la France.

Nous vous proposons une synthèse comparative des programmes santé des deux candidats dans le but d'anticiper les évolutions attendues post élections.

#1 COMPARAISON GÉNÉRALE

Les projets des candidats présentent un socle technique commun, qui fait écho au consensus des professionnels du secteur sur un certain nombre de sujets : priorité donnée à la lutte contre les inégalités de santé, impératif de coordination accrue entre les acteurs, évolution de l'exercice médical, développement de la démocratie sanitaire ou encore nécessaire rationalisa-

tion du système de santé — qui amène par exemple les deux candidats à proposer la vente de médicaments à l'unité. Sur ces thèmes relativement consensuels, les mesures proposées peuvent néanmoins être différentes.

Des divergences plus importantes sont toutefois à souligner dans d'autres domaines.

Elles concernent d'abord **l'équilibre économique** de l'Assurance maladie, que Marine Le Pen ambitionne d'assainir via des mesures de lutte contre la fraude et le gaspillage et de rationalisation administrative et de gestion, quand Emmanuel Macron agit également sur son financement via la CSG et sur son pilotage avec une stratégie et un ONDAM à cinq ans.

En matière de **prévention**, si Marine Le Pen souligne l'urgence à passer d'un système curatif à un système préventif, elle ne développe pas de mesures spécifiques en ce sens. Le candidat d'En Marche, qui fait du renforcement de la logique de prévention son premier objectif, le matérialise notamment par un service sanitaire de trois mois en actions de prévention pour les étudiants en santé. Même si, en fin de compte, certaines des mesures incitatives énoncées en la matière par le candidat relèvent de l'évolution de dispositifs existants (ROSP...).

Quoi qu'il en soit, les OCAM devront poursuivre la réflexion engagée sur leur positionnement et leur apport en matière de prévention.

En ce qui concerne leur positionnement vis-à-vis des **OCAM**, les deux candidats comptent sur l'articulation AMO-AMC pour améliorer la prise en charge des soins **optiques, audio** et **dentaires** et développent une position assez coercitive vis-à-vis des financeurs privés et de leurs niveaux de cotisations et de marges.

En revanche, leurs propositions sont différentes : Marine Le Pen souhaite l'instauration d'une règle d'or sur les frais de gestion et l'abrogation des plafonds du contrat responsable afin de limiter les restes à charges. Emmanuel Macron imagine quant à lui, pour atteindre l'objectif de 100% de prise en charge des soins en optique, audio et dentaire sans augmenter les cotisations, de faire jouer la concurrence via trois contrats types facilitant la comparaison pour les clients et contraignant la marge.

Dans les deux cas, l'actualité législative et réglementaire sera à suivre de près par les acteurs de l'assurance complémentaire qui devront **anticiper des impacts importants** sur les offres, la gestion et la communication client, mais aussi se préparer à voir leur poids dans la prise en charge des dépenses de santé évoluer.

Enfin, le programme de Marine Le Pen se distingue également par la **suppression de l'AME** et l'instauration d'un **délai de carence** pour les étrangers en situation régulière avant de pouvoir bénéficier de l'Assurance maladie, marqueurs politiques forts et abondamment commentés.

#2 STRUCTURE DES PROGRAMMES



« Garantissons la Sécurité sociale pour tous les Français »

Diagnostic

Marine Le Pen s'attache à poser le diagnostic d'un système de santé à bout de souffle, marqué notamment par l'explosion des inégalités sociales et territoriales de santé, cheval de bataille de la candidate du FN, mais aussi la non soutenabilité et l'inefficience.

Programme

Celui-ci est structuré en trois axes :

« Marine s'engage auprès des patients »

Marine Le Pen y développe son combat contre les inégalités d'accès aux soins, qu'il s'agisse de la désertification médicale ou du renoncement aux soins.

« Marine soutient les établissements et professionnels de santé »

Marine Le Pen y présente son plan en faveur des établissements et des soignants qui y travaillent et en faveur de la coordination ville-hôpital.

« Marine s'engage pour la santé de demain et un financement durable »

Dans cette troisième partie plus hétéroclite, la candidate du FN énonce ses engagements en faveur de la prévention et de la prise en charge des maladies chroniques, de l'innovation et de la pérennisation du financement de l'Assurance maladie.



« La révolution de la prévention et l'accès à la santé pour tous »

Diagnostic

Emmanuel Macron relève la situation paradoxale d'un système français où coexistent l'excellence et des inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé. Autre élément mis en avant de manière importante par le candidat : les résultats insuffisants en matière de prévention de la maladie.

Programme

Celui-ci est structuré autour de trois objectifs :

« Conduire la révolution de la prévention »

Emmanuel Macron y présente ses propositions visant à renforcer les actions de prévention réalisées par les professionnels de santé, à financer la recherche et à limiter l'exposition aux substances à risque.

« Accélérer la lutte contre les inégalités de santé »

Dans cette deuxième partie, le candidat En Marche présente ses mesures contre la désertification médicale et le renoncement aux soins.

« Un système de santé plus efficient »

Dans cette troisième partie, Emmanuel Macron détaille des mesures très diverses en faveur de la qualité des soins, de la rationalisation des dépenses, de la coordination, de l'investissement ou encore du pilotage du système de santé.

#3 ANALYSE COMPARATIVE DES PROGRAMMES



Financement de la sécurité sociale

Assainir les finances sociales

- Lutter **contre le gaspillage** et la **fraude**
- **Rationaliser** la gestion et l'administration du système
- **Supprimer l'AME** au profit d'une aide réservée aux situations d'urgence
- Remplacer les cotisations sociales salariales maladie et chômage par la **CSG**
- Assurer un **cadrage global** avec un ONDAM à 2,3% pour 2018-2022 et une stratégie quinquennale : 15 Mds€ d'économies sur le tendanciel
- Confier à la CNAM-TS la gestion du régime d'assurance maladie obligatoire de tous les **étudiants**, non rattachés à leur parents

Prise en charge des dépenses de santé

Mieux encadrer les organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM) et repenser leur articulation avec le RO

- Instaurer une **règle d'or sur les frais de gestion**
- **Abroger les plafonds** du contrat responsable
- Améliorer la **prise en charge** des soins en **optique, audio et dentaire** par le RO et le RC
- **Ne pas augmenter le niveau des cotisations**
- Mettre en place **3 contrats types de complémentaires santé** obligatoires pour tous les OCAM
- Garantir ainsi un **RAC nul à horizon 5 ans** pour les soins en optique, audio et dentaire
- Instaurer un **droit à l'oubli de 5 ans** pour les personnes en rémission d'ALD

Améliorer la prise en charge des soins

- **Prendre en charge par le RO** les thérapies dédiées aux **troubles psychiques et cognitifs** et améliorer la prise en charge de l'**autisme**
- Mieux communiquer autour des dispositifs **CMU-C et ACS** et **lisser les effets de seuil** dans l'attribution de la **PUMA et de la CMU-C**
- Exempter les retraités modestes et les patients ALD de **franchises médicales**
- Prendre en charge à 100% par l'Assurance Maladie l'**hypertension artérielle** sévère
- **Aucun déremboursement** de soins utiles pendant le quinquennat

Développer des politiques de prévention pour optimiser les dépenses

- Développer des **politiques de prévention** plus poussées et mieux ciblées, s'appuyant sur la médecine du travail et la médecine scolaire
- Créer un **service sanitaire de 3 mois** pour les étudiants en santé (actions de prévention dans les écoles, EPHAD...)
- Prendre en compte les **objectifs de santé publique** dans la **rémunération** des professionnels de santé
- **Augmenter les prix du tabac** au niveau européen

Promotion de la recherche et l'innovation

- Créer un **fonds d'investissement pour l'innovation en santé**, en partenariat avec la BPI, incitant les entreprises financées à ne pas revendre à des entreprises étrangères
- Augmenter le **budget de la recherche publique à 1% du PIB** en soutenant notamment la recherche sur les maladies rares
- Intégrer l'innovation et la e-santé dans l'**ONDAM pluriannuel**
- **Investir 5 Mds€** dans l'innovation en santé, la télémédecine et l'hôpital

#3 ANALYSE COMPARATIVE DES PROGRAMMES



Organisation des soins

Améliorer l'organisation **des soins de ville**

- Combattre la **désertification médicale** (relever le **numerus clausus**, créer un stage d'internat, un service civique et une incitation fiscale à exercer pour les médecins retraités dans les zones sous-dotées)
- Poursuivre le développement de l'**exercice de groupe** et maintenir les structures de santé **de proximité**
- Reconnaître l'**équivalence de la téléconsultation** à la consultation
- Réaliser des **transferts de compétences** vers les professionnels de santé non médicaux
- Créer de **nouveaux modes de rémunération** des professionnels de santé
- Dresser un **bilan du TPG**
- Contre les déserts médicaux, porter à **3 000 le nombre de maisons pluridisciplinaires** de santé d'ici à 2022 et relever le **numerus clausus**
- Généraliser la **télé médecine**
- **Diversifier les modes de rémunération** des professionnels de santé
- **Évaluer le TPG** : bénéfices / contraintes

Moderniser et pérenniser l'organisation **des soins à l'hôpital**

- **Moderniser** les établissements et **uniformiser les SI**
- Introduire une **dotation modulée à l'activité** pour les champs où la T2A est inadaptée
- Développer progressivement l'**ambulatoire**
- Développer l'**évaluation et la comparaison** des établissements
- Augmenter les effectifs et revaloriser l'**exercice hospitalier**
- Donner **davantage d'autonomie** aux hôpitaux
- **Plafonner à 50% la T2A** pour les hôpitaux
- Favoriser l'**ambulatoire** et l'**hospitalisation à domicile**

Renforcer la coordination entre les acteurs

- **Remettre à plat les GHT**
- Créer un **service de coordination ville-hôpital** et intégrer les établissements de santé privé
- Recentrer l'hôpital sur le **soin technique et spécialisé**, relayé par des structures de proximité d'urgence et les officines
- Déployer le **DMP**
- **Elargir les GHT au privé**
- Faciliter les solutions **en amont** (maisons de santé) et **en aval** (maisons de répit, de suite) de l'hôpital
- **Décloisonner** le médical et le médico-social
- Renforcer la **collaboration** entre **pharmaciens** et **autres professionnels** de santé
- Développer l'**autonomie des ARS** sur les appels à projets en fonction de leurs besoins

Encadrement des médicaments

Organiser la **vente de médicaments à l'unité**

- Baisser le prix des médicaments coûteux via la **licence d'office**
- Augmenter la part de médicaments génériques
- Ouvrir une concertation sur la **vente hors les murs**
- **Encadrer la promotion médicale**, avec pouvoir de sanction du CEPS
- Développer un **financement public des formations et congrès**, via une taxation du CA de l'industrie du médicament
- Faire évoluer la réglementation européenne sur la **sécurité** du médicament

NOTRE EXPERTISE

OpusLine vous accompagne pour tirer parti des évolutions législatives et réglementaires à venir



Interprétation des évolutions réglementaires et leurs impacts sur votre stratégie et votre organisation



Transformation de ces évolutions en opportunités :

- Traduction en vision stratégique
- Adaptation des offres et des services
- Stratégie relation client et discours associé



Réussite de la transformation opérationnelle

- Restructuration de l'organisation
- Évolution des processus et des systèmes d'information

OpusLine est un cabinet de conseil en stratégie et management dédié au secteur de la santé.
Plus de 60 consultants spécialisés, au service de vos projets,
de la stratégie à la mise en œuvre opérationnelle.



Alix Pradère

06 60 11 95 52
alix.pradere@opusline.fr

Audrey Berling-Eeckhout

07 63 30 11 81
audrey.berling@opusline.fr

Vanessa Mendel-Kopelman

07 63 30 11 78
vanessa.mendel@opusline.fr

Joëlle Bouet

07 87 94 03 11
joelle.bouet@opusline.fr

Olivier Floch

06 37 99 28 64
olivier.floch@opusline.fr